

## Ecole à journée continue bilingue d'Evilard Inscription 2026/27 - Procédure

Information importante : L'inscription se fait uniquement en ligne sur le portail cantonal kiBon.ch

### 1. Créer un login

Pour une nouvelle inscription sur kiBon, vous avez besoin d'une adresse e-mail et d'un identifiant d'un BE-Login, que vous pouvez demander depuis le site kiBon.

En cas de **réinscription**, passez à l'étape suivante.

### 2. Ouverture du portail kiBon : 31 mars 2026

La nouvelle année scolaire 2026-2027 est disponible sur kiBon.

Vous pouvez inscrire ou réinscrire votre enfant, saisir / actualiser vos données (situation familiale, enfants, etc.) et choisir les modules d'encadrement.

### 3. Inscription définitive : renvoyer la confirmation d'inscription

Il est impératif d'inscrire votre enfant, même si vous n'avez pas encore fait votre déclaration d'impôts 2025. Le tarif horaire sera calculé ultérieurement.

L'inscription est valable uniquement après réception de la confirmation d'inscription signée :

**Ecole à journée continue Evilard, Direction EJC, Chemin des Voitats 4, 2533 Evilard** ou par mail :

**[r.kramer@ecoleevilard.ch](mailto:r.kramer@ecoleevilard.ch)**

### 4. Fin des inscriptions : 26 avril 2026

Si vous inscrivez votre enfant après cette date, il ne pourra pas entrer à l'école à journée continue le 10 août 2026, mais sera mis sur une liste d'attente, sans garantie de place.

### 5. Correction des modules :

Veuillez contacter la direction de l'EJC si une correction des modules est nécessaire.

### 6. Confirmation d'inscription : avant les vacances d'été

Vous recevrez la confirmation définitive par écrit / par e-mail avant les vacances d'été.

L'inscription est valable pour le 1<sup>er</sup> semestre (jusqu'à fin janvier 2027) et se renouvelle automatiquement pour le 2<sup>e</sup> semestre si aucun changement n'est communiqué avant les vacances d'hiver.

### 7. Contrat : septembre 2026

Après vérification de vos données (situation financière, etc.), une convention de prise en charge sera envoyée avec les modules auxquels vous avez inscrit votre enfant et le détail des coûts.

La contribution parentale est calculée en fonction de la taille de la famille, des heures d'encadrement convenues et du revenu déterminant, basé sur la situation fiscale 2025.

En l'absence de déclaration, les parents sont tenus de justifier par d'autres moyens les données qu'ils fournissent (certificats de salaires, extraits de comptes bancaires, etc.). Si les justificatifs sont incomplets ou manquants, le tarif maximal sera appliqué

Info & contact :

Direction EJC  
Rachel Kramer  
032 321 27 70

[kramer@evilard.ch](mailto:kramer@evilard.ch) ou [r.kramer@ecoleevilard.ch](mailto:r.kramer@ecoleevilard.ch)